

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°37 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU JEUDI 06 JUILLET 2017 A 20H00**

Date de la convocation : 29 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoint
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mmes Corinne GARNIER, Jennifer BRESSAND, Conseillères municipales
MM. Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Excusé : M. Hervé DECREUSE, Conseiller municipal.

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 38 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 37 du 21/04**
- 2. Administration générale.**
 - Arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie.
 - Renouvellement du contrat de Chantal Guignard
 - Vente d'herbe de la parcelle cadastrée ZI 194 de 22,51 ares (lieu-dit Sur le Rey)
- 3. Bâtiments communaux.**
 - Eglise : point sur le dossier.
 - Eglise : emprunt long terme à la C.D.C. (Caisse des Dépôts et Consignations).
 - Eglise : organisation du déplacement à Tonnerre (89) pour visite du chauffage.
- 4. Eau – assainissement**
 - Travaux château d'eau : Point général
 - Modification du règlement du service de l'eau potable.
 - Ajout d'un article 6.5 concernant les compteurs installés dans les pâtures.
 - Emprunt complémentaire : choix de l'organisme prêteur.
 - Desserte des fontaines : information de l'Agence de l'Eau.
- 5. Voirie**
 - Voirie rue d'Arlier et rue L. Troutet : point sur le dossier.
- 6. Informations diverses**

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 37 du 21/04

Sans opposition ni commentaires, le compte rendu est approuvé.

2. Administration générale.

- Arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie.

Alexandra SALVI a pris ses fonctions le 26 juin. Le Maire précise qu'elle a tenu un poste similaire pendant près de 3 ans dans une commune un peu plus importante que la nôtre. Elle est embauchée à temps plein mais le contenu du poste inclut l'archivage ainsi que le « secrétariat associatif » qui concerne le lien entre les associations et la Sous-Préfecture.

- Renouvellement du contrat de Chantal Guignard.

Le contrat de Chantal Guignard arrive à terme et doit donc être renouvelé pour une période d'un an. Pour mémoire, il s'agit du poste d'adjoint technique de seconde classe pour un temps de travail hebdomadaire de 6,5 heures.

- Vente d'herbe de la parcelle cadastrée ZI 194 de 22,51 ares (lieu-dit Sur le Rey).

Anthony Robbe qui était précédemment le preneur de cette parcelle a perçu en 2017 (au lieu de 2016) une indemnité d'éviction (842,07 €)

L'indemnité de perte de récolte (150,24 €), est attribuée à l'exploitant : GAEC du Cerisier.

Pour 2017, il est proposé que l'ancien exploitant récolte le fourrage de l'année en cours. A partir de 2018, cette parcelle sera louée par bail.

3. Bâtiments communaux.

- Eglise : point sur le dossier.

Le DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) nous a informés de sa décision d'octroyer 30% de subventions soit 182.325 € basés sur un coût total des travaux établi à 607.750 €.

- Eglise : emprunt long terme à la C.D.C. (Caisse des Dépôts et Consignations).

Cet organisme public a été contacté aux fins d'obtenir dans de bonnes conditions financières un emprunt sur 40 ans permettant de répartir sur 2 générations le coût financier d'une telle opération.

- Eglise : organisation du déplacement à Tonnerre (89) pour visite du chauffage.

Le chauffage à air pulsé étant à l'origine des dégradations des tableaux, peintures, boiseries et autres décors à l'intérieur des églises, la DRAC désapprouve dorénavant l'utilisation de ce type de chauffage (qui équipe actuellement l'église de Bannans).

Il est donc nécessaire de rechercher une solution alternative. Le chauffage électrique au sol est une possibilité mais avant de faire ce choix, il convient de connaître les points de vue des utilisateurs.

Tonnerre, commune de l'Yonne a justement équipé son église d'un chauffage électrique au sol. Il semble donc très intéressant de contacter le Maire de Tonnerre pour organiser une visite de l'église et connaître le ressenti des gens sur place. La commune de Voray sur l'Ognon située en Haute Saône a également le même type d'équipement. Des contacts seront pris aussi avec cette commune.

Ces 2 visites qui sont nécessaires, seront faites à une date ultérieure. Les frais engendrés par ces déplacements seront à la charge de la commune et payables sur le budget communal.

4. Eau – assainissement

- Travaux château d'eau : Point général.

La réception des travaux a eu lieu le 16 juin en présence d'un représentant de l'entreprise Personeni et du technicien du cabinet André en charge du dossier.

La dernière analyse de la situation comptable montre que la commune doit environ 8.000 € TTC à l'entreprise. La possibilité d'alimenter le réservoir des agriculteurs depuis l'ancien réservoir est évoquée. Il s'agirait d'envoyer de l'eau traitée dans le réservoir des agriculteurs. Le prix de l'eau devrait donc être revu.

- Modification du règlement du service de l'eau potable.
 - Ajout d'un article 6.5 concernant les compteurs installés dans les pâtures.

Cette modification est consécutive à la demande faite par des agriculteurs de Sainte Colombe qui souhaitent un branchement sur la canalisation du nouveau château d'eau. A l'unanimité des présents, il est décidé que ces installations seront faites au prix coûtant augmenté de 5% pour les frais de gestion.

- Emprunt complémentaire : choix de l'organisme prêteur.

Le Crédit Agricole a fait une offre de prêt de 200.000 € au taux fixe de 1,49% sur 20 ans avec des remboursements trimestriels de 2.895,59 €. Le Maire précise qu'il s'agit de conditions très avantageuses puisque pour rappel, l'emprunt initial de 350.000 € contracté à la B.P. en mai 2016 est à 1,74% sur 20 ans. Cette offre est acceptée à l'unanimité des présents, une délibération sera prise prochainement.

- Desserte des fontaines : information de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau propose actuellement des subventions de 80% pour financer les travaux ayant pour objectif la réduction du gaspillage de l'eau. La modification de l'alimentation s'inscrit pleinement dans cette logique, il est donc important de profiter de cette opportunité.

Cette modification concernerait les 4 réseaux des fontaines qui seraient alimentées par l'ancienne source de surface de la commune. Actuellement cette source alimente la réserve d'eau du centre du village (en bas du parc du Château). La solution envisagée consisterait à installer des pompes immergées avec horloge de façon à commander individuellement chaque circuit dont 2 d'entre eux (les plus proches seraient en circuit fermé).

7. Voirie

- Voirie rue d'Arlier et rue L. Troutet : point sur le dossier.

Le dernier décompte du coût des travaux ressort à 647.693 € auxquels il convient de retrancher 280.000 € d'aides du département (OPSA). Donc finalement le coût pour la commune sera de 367.693 €.

Il conviendra toutefois de sortir le sujet « eau » du dossier trottoirs puisque l'eau des fontaines est subventionnée à 80%.

8. Informations diverses

Le Maire indique qu'il faudra prendre une délibération pour dématérialiser les envois faits à la trésorerie.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

